Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-12-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 15 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	5	3

OBJET DE LA DELIBERATION :

N° 15/06/23-12

APPROBATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1er ET DU 2e CYCLE DE L'ESADTPM

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 15 du mois de Juin à **15h.**

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY.**

ETAIENT PRESENTS :
Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, François CARRASSAN, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD-GALLI. Hélène BILL Valérie MONDONE, Louise NOËL.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)
Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,
Richard EVENCE représentée par Maurice ABERKANE,
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Nadia INOUBLI,
Aurélie GIRARD représentée par Pierre PELLETIER,
Stéphanie PETRALIA représentée par Rémy LEVRAUD.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :
Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Josy CHAMBON représentée par Jean-Luc DELAUNAY.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Pierre BLANC.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-12-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2022

N° D'ORDRE : 15/06/23-12

OBJET :

APPROBATION DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1er ET DU 2e CYCLE DE L'ESADTPM

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Depuis décembre 2021, l'Esadtpm est entrée en phase d'évaluation et d'accréditation.

En juin 2022, la direction a transmis un rapport d'autoévaluation de l'établissement accompagné de nombreuses annexes et un rapport d'autoévaluation de l'offre de formation pour les DNA Art et DNA Design et le DNSEP Art.

Les 5 et 6 octobre 2022, le comité d'experts du HCERES est venu sur site et a organisé de nombreux entretiens croisés pendant ces deux journées auxquels ont notamment pris part des membres du conseil d'administration.

Fin janvier 2023, le comité d'experts du HCERES a fait parvenir à la direction de l'Esadtpm un rapport provisoire auquel l'école a répondu. Un rapport définitif a été transmis par le HCERES en mars 2023.

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-12-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

L'école a dû transmettre des documents relatifs à l'offre de formation du 1er et du 2e cycle en vue la communication des rapports définitifs par le HCERES aux tutelles pédagogiques fin juin 2023 (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Ministère de la Culture).

En parallèle, les CNESERAC et CNESER (le cas échéant) sont susceptibles de vérifier que l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de la procédure d'accréditation a été partagé avec les administrateurs membres du conseil d'administration et a bien fait l'objet d'un vote de la part de l'organe délibérant avant son dépôt auprès du ministère de la culture.

Ainsi, il est proposé que les administrateurs se prononcent selon les termes suivants :

- Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du dossier déposé en phase bilan.

- Les membres du Conseil d'administration approuvent le dossier déposé en phase projet orientant l'activité de l'établissement pendant la prochaine période d'accréditation 2024-2025 à 2028-2029.

Aussi, vous est-il demandé d'approuver le dossier déposé en phase projet portant demande d'accréditation de l'offre de formation du 1er et 2e cycle de l'Esadtpm structuré en 4 axes :

- La politique et la caractérisation de l'offre de formation : l'école souhaite maintenir une approche généraliste des deux diplômes de 1er cycle afin de faciliter les passerelles vers d'autres diplômes de 2e cycle ou une réorientation vers un autre 1er cycle. L'école s'engage également afin de répondre aux enjeux de mutation numérique de la création, par une programmation pluriannuelle d'investissements et un renforcement des formations des logiciels de création, de conception numérique et d'assistance numérique. Une réévaluation des enseignements liant l'art et le design aux sciences, aux questions écologiques, à la philosophie est également portée par l'équipe, afin de mieux répondre aux enjeux de la transition écologique. Enfin, la mise en place d'un doctorat de création porté par l'Ecole doctorale 509 Sociétés méditerranéennes et sciences humaines de l'Université de Toulon dans le cadre de notre convention de partenariat avec l'Université de Toulon, ouvert aux diplômés du DNSEP valant grade de master issus de notre établissement ou d'un autre établissement de

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-12-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

l'enseignement supérieur culture, offre une perspective nouvelle de formation doctorale, tant pour l'école, que pour l'Université de Toulon et notre territoire ;

- La qualité pédagogique de l'offre de formation qui se traduit par un renforcement de l'approche programme et de l'approche par compétences afin d'offrir un programme d'enseignements plus intégrés, notamment pour l'ensemble des enseignements théoriques, autour des problématiques de la transition ;

- L'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation : l'école souhaite mettre en place des contrats de réussites pédagogiques afin de mieux personnaliser les parcours des étudiants, sur la base des enseignements optionnels et des workshops choisis, et aider l'ensemble des étudiants à se responsabiliser. L'école travaille également à la révision de la présentation des taux de réussite aux diplômes.

- Le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation : un redéploiement des missions d'enquêtes et de suivi des diplômés au sein de l'équipe, en lien avec les services de la Vie étudiante et de la Communication est opéré avec pour objectif de revoir la mise en place de ces enquêtes – suivi des diplômés, évaluation des enseignements par les étudiants, enquête d'impact de notre communication - ainsi que leur suivi, en synergie avec une communication interne efficace en direction de l'ensemble du personnel et de nos étudiants.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Accusé de réception en préfecture
083-200027522-20230628-15-06-23-12-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU les statuts de l'EPCC Esadtpm,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre connaissance et d'approuver le dossier déposé en phase projet portant demande d'accréditation de l'offre de formation du 1er et 2e cycle de l'Esadtpm tel que joint en annexe,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER le dossier déposé en phase projet portant demande d'accréditation de l'offre de formation du 1er et 2e cycle de l'Esadtpm tel que joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 15/06/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération
Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon
Provence Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY